



resiliation mutuelle santé

Par **gasparino**, le **03/12/2024 à 13:30**

Bonjour,rnrnJe veux résilier mon assurance santé en respectant le délai d'au moins deux mois avant la date d'echéance du contrat.rnrnEst-ce que la remise en main propre de la lettre de résiliation à l'agence représentant la compagnie d'assurance est une possibilité légale ?rnrnSinon, est-ce que je peux, aussi, mettre une copie numérisée de cette lettre en pièce jointe à partir de mon espace sécurisé de client de l'assureur ?rnrnJe voudrai éviter d'avoir recours au courrier postal .

Par **chaber**, le **03/12/2024 à 14:40**

bonjourrnrnOUI si c'est un agent général (pas un courtier) en demandant un accusé réception.rnrnOUI par internet en demandant un accusé réception